

# CONSEIL MUNICIPAL DE TESSON

## SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2025

Conseillers municipaux		L'an 2025, le 17 novembre à 19 heures, le conseil municipal de la
en exercice :	14	commune de Tesson, dûment convoqué, s'est réuni en session
Votants :	12	ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Laurent
Présents :	10	MORICHON, Maire.

PRÉSENTS : M. Laurent MORICHON, Mme Isabelle JOGUET, M. Alain GENEUVRE, M. Gérard BOUTON, M. Jacques DUBOIS, M. Laurent ETOURNEAU, M. David BAUDRY, Mme Elise BREMONT, Mme Sabrina MENAND-BOUNNE

ABSENTS AVEC POUVOIR : NEANT

ABSENTS : Mme Frédérique TRASSARD, Mme Anne-Marie MARTIN, M. Mathieu FAVRIAU, M. Régis BRANGER, Mme Isabelle MONNET

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Gérard BOUTON

Vus, les articles L. 2121-15 et L. 2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint. Il ouvre donc la séance à 19 heures 15. Le procès-verbal de la précédente séance est mis au vote. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

I/ Aucune délibération n'est prévue à cette réunion, mais Monsieur le Maire doit faire part au conseil municipal de décisions de virements de crédits et évoquer des questions diverses importantes.

II/ Questions diverses

### I/ Décisions de virement de crédits

Monsieur le Maire énonce au conseil municipal des mouvements de crédits de chapitre à chapitre pour rééquilibrer des dépenses en investissement affectées à des « Opérations » dans la limite de 7,5% des dépenses réelles conformément à l'article L5217-06 du CGCT, écritures sans incidences sur le résultat.

**1.- Décision de virement de crédits n°DEC2025-01** : pour faire face à des dépenses supplémentaires au 2313 (23) sur les opérations 168 (Bar resto Multiservices) à hauteur de 40000€, et 171 (Glycines « Gardrat ») à hauteur de 20000€ ainsi qu'au 1345 (pour reversement d'une subvention amende de police étant donnée la non réalisation des travaux) pour un montant de 24000€, soit 84000€ au total, une partie des crédits inscrits en dépenses au 2315 (23) sur l'opération n°166 (Amélioration thermique énergétique de l'école), a été affectée à ces dépenses pour lesquelles les crédits n'étaient pas ouverts sur l'exercice 2025 ou étaient insuffisants.

**2.- Décision de virement de crédits n°DEC2025-02** : pour faire face à un dépassement de crédits sur le chapitre 16 dû aux remboursements de cautions de locataires ayant quitté leur logement en 2025, la somme de 937,89€ doit être virée du 2313 (23) de l'opération 169 (Glycines 1) au 165 (16) Dépôts et cautionnements.

## II/ Questions diverses

### Points sur différents travaux en cours ou réalisés

Monsieur le Maire fait le point sur différents travaux en cours ou réalisés :

- Concernant l'extension du Pôle santé, les fondations sont en cours, le ferrailage et le coulage de la dalle doivent être réalisés avant la fin du mois.
- Les travaux de voirie, revêtement et PATA des voies communales réalisés par le Syndicat de Voirie sont terminés. Monsieur BOUTON rappelle que ces travaux, bien que payés par la CDC, sont prélevés sur sa dotation attribuée annuellement.
- Des plots solaires ont été mis en place par les agents communaux sur les terre-pleins d'entrée du bourg, le résultat est satisfaisant et d'autres installations sont envisagées.
- Les travaux de rénovation et de réaménagement du 2<sup>ème</sup> logement « Les Glycines » se poursuivent pour une mise en location envisagée en février 2026.
- Les façades de l'immeuble de la mairie ont été traitées par l'entreprise « Atelier des brumes de Pierre » de Tesson avant des travaux de rejointoiement.
- Dans la continuité des prévisions de travaux, Monsieur GENEUVRE indique que le réaménagement des espaces verts et fleuris du bourg est toujours à l'étude.

### Lotissement Les Maraîchers

La commercialisation de 2 terrains de 853 et 814 m<sup>2</sup> (trop grands) est compliquée actuellement.

### Site « BARRIGAUX »

Le permis de construire de l'aménagement et extension du site « BARRIGAUX » rue Jules Ferry est refusé par l'architecte des Bâtiment de France.

### Différents investissements à prévoir

- La benne du camion doit être refaite, la réparation est plus intéressante qu'un remplacement.
- Le broyeur doit être remplacé par un plus performant et plus efficace générant un gain de temps.
- Une citerne incendie de 60m<sup>3</sup> doit être mise en place chez Charruaud pour répondre aux normes de sécurité conformément au plan de défense incendie.
- Le photocopieur de l'école est à remplacer

### Contribution au SIVOS

La contribution au SIVOS va augmenter du fait de la prise en charge partielle du coût de la complémentaire santé des agents, d'une réactualisation à la hausse des temps de travail affectés aux tâches administratives, d'une incertitude sur le versement d'une aide au transport scolaire par la Région.

Promotion interne

Madame ENARD est proposée au poste de Secrétaire Générale de Mairie.

Office notarial

La SELAS Not'Saintonge des notaires réitère son intention d'acheter l'immeuble « Office Notarial ».

Production électricité des panneaux photovoltaïques de l'école

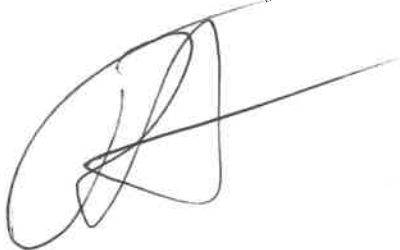
La production d'électricités des panneaux photovoltaïques de l'école (Budget SPIC) permet de facturer 5486€ à EDF OA Solaire, ce qui est conforme aux prévisions et permet de commencer à rembourser l'avance qui avait été faite par la commune au SPIC.

Anniversaire de la Bibliothèque

La bibliothèque prépare pour 2026 des animations afin de célébrer l'anniversaire de ses 35 ans. Monsieur DUBOIS fait état du besoin d'un soutien indispensable de la commune pour cet événement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20 heures 30.

Le secrétaire de séance,



Le maire,



